

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/04/6

Date de la convocation : 21 mars 2024	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h40	Acte exécutoire à compter du : 5 avril 2024	Affichée en Mairie le : 8 avril 2024
--	--	---	--

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 23

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER	Mme KRAOUCHE	Mme DA ROCHA
M. RISSER	Mme OUTOMURO	M. PELTIER
Mme WAGNER	Mme KEUVREUX	M. DOLBEAU
M. NOBILE	Mme COLOMBEY	Mme GATTO
Mme MACAIGNE	M. CHARO	M. VILLA
M. MARRELLA	M. SAUDRY	M. BEN-ARIF
Mme MUHLMANN	M. RUPPERT	Mme STEINBACH
M. DUMON	M. BARBARAS	

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

Mme BENCI procuration à M. RISSER
Mme BALZER procuration à Mme WAGNER
M. IORFIDA procuration à M. MARRELLA
M. IAFRATE procuration à M. PELTIER
Mme MOLINA procuration à Mme MUHLMANN
Mme INTERRANTE procuration à Mme GATTO

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

/

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

6. Affectation du résultat 2023 du budget ville

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2023 et accepté d'inclure dans le budget de la ville les soldes des comptes du budget dissous de la Régie Municipale d'Electricité (RME), le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Résultats de l'exercice 2023 :

	Ville	RME	Résultat de clôture 2023	Restes à réaliser	Résultat global
Résultat investissement	-2 195 561,56	356 772,80	-1 838 788,76	-459 122,08	-2 297 910,84
Résultat fonctionnement	4 772 267,92	1 294 326,68	6 066 594,60		6 066 594,60
Résultat de clôture	2 576 706,36	1 651 099,48	4 227 805,84		3 768 683,76

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter définitivement le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget principal 2023 d'un montant de 6 066 594,60 € comme suit :

- **2 297 910,84 €**, correspondant au besoin de financement de la section d'investissement, en recettes d'investissement à l'article 1068 sur le budget primitif 2024
- **3 768 683,76 €**, correspondant au solde de l'excédent de fonctionnement, en recettes de fonctionnement à l'article 002 sur le budget primitif 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **affecte** le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget principal 2023 d'un montant de 6 066 594,60 € sur le budget 2024 aux comptes suivants :
 - en recettes d'investissement à l'article 1068 : 2 297 910,84 €
 - en recettes de fonctionnement à l'article 002 : 3 768 683,76 €

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 5 avril 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU